

FNB indiciel mondial faible volatilité à la baisse CI (CGDV) - Parts ordinaires couvertes
Gestionnaire : Gestion mondiale d'actifs CI
16 décembre 2022

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le FNB indiciel mondial faible volatilité à la baisse CI (« FNB »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	24 janvier 2023	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 31 octobre 2022 :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Distributions :	Trimestriellement

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 octobre 2022)

Symbole boursier :	CGDV	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Monnaie :	\$ CA		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 octobre 2022)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.		

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement du FNB consiste à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement du Solactive DM Minimum Downside Volatility Hedged to CAD Index NTR (l'« indice »), déduction faite des frais, ou de tout successeur de celui-ci. L'indice cherche à reproduire le rendement d'un portefeuille de sociétés situées dans des marchés développés qui affiche une volatilité à la baisse inférieure à celle des marchés des actions des pays industrialisés en utilisant un nombre cible d'actions et qui évite une concentration sectorielle et une rotation des titres en indice excessives.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 octobre 2022. Ces placements changeront.

Principaux placements (au 31 octobre 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que ce FNB est nouveau.

Répartition des placements (au 31 octobre 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que ce FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

FNB indiciel mondial faible volatilité à la baisse CI (CGDV) - Parts ordinaires couvertes

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce FNB est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Gestion mondiale d'actifs CI. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

faible

faible à moyen

moyen

moyen à élevé

élevé

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement annuel cette série de titres du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement de cette série de titres du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement de cette série de titres du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans cette série de titres du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours **acheteur** est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours **vendeur** est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

FNB indiciel mondial faible volatilité à la baisse CI (CGDV) - Parts ordinaires couvertes

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de participation mondiaux couverts en dollars canadiens
- cherchent à obtenir une plus-value du capital à long terme et une volatilité inférieure à celle du marché boursier mondial
- veulent obtenir un flux de revenus régulier (le cas échéant)
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible à moyen
- veulent couvrir le risque de change par rapport au dollar canadien

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts non couvertes du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du FNB.

Les frais de la série du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série du FNB correspondent à 0,35 % de sa valeur. Puisque le FNB est nouveau, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

FNB indiciel mondial faible volatilité à la baisse CI (CGDV) - Parts ordinaires couvertes

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2ème étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
Site Web : www.ci.com/fr/

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.